



## EXTRAIT N°72/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024



Date de la convocation :  
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 4  
Excusés 4

**En cours de Séance :**  
Présents 24  
Procurations 3  
Absents 2  
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU  
106<sup>EME</sup> CONGRES DES MAIRES**

Le maire expose :

Vu l'article L2123-18 du CGCT relative au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandat spéciaux.

Considérant que la collectivité peut prendre en charge les frais d'inscription, de transport et de séjours occasionnés dans le cadre de la participation des élus au 106<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2024 au Parc des expositions de la Porte de Versailles. Ce congrès sera précédé de la rencontre des élus des Outre-mer le lundi 18 novembre au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux

Les frais de séjour qui correspondent au coût de l'hébergement et de la restauration peuvent être remboursés soit forfaitairement, soit aux frais réels.

Le maire propose qu'une délégation composée de 4 élus nommément désignés participe à ce 106<sup>ème</sup> congrès des maires.

Il s'agit de : Mme Eliane MIEVILLY

M. Cédric BERNABE

Mme Danielle MARLIACY

M. Yan MONPLAISIR

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la prise en charge par la ville des frais de transport et d'hébergement engagés par les quatre élus dont les noms suivent pour leur participation au 106<sup>ème</sup> congrès des maires et de présidents d'intercommunalité.

- M. Yan MONPLAISIR
- Mme Eliane MIEVILLY
- M. Cédric BERNABE
- Mme Danielle MARLIACY

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

